



COMMUNE de
4607 DALHEM
Services administratifs :
Rue de Maestricht 7
4607 DALHEM (Berneau)

Tél. : (04) 379.18.22
379.49.08
Fax : (04) 374.24.29

N° d'entreprise (ou BCE) :
0207.340.468

info@commune-dalhem.be
www.dalhem.be

Agent traitant :
B. DEBATTICE, Chef de
bureau administratif
Ligne directe :
04/374.74.32
Courriel :
beatrice.debattice@commune-dalhem.be

Art. L 1122-17. Le conseil ne peut prendre de résolution, si la majorité de ses membres en fonctions n'est présente. Cependant, si l'assemblée a été convoquée deux fois sans s'être trouvée en nombre compétent, elle pourra, après une nouvelle et dernière convocation, délibérer quel que soit le nombre des membres présents sur les objets mis pour la troisième fois à l'ordre du jour.

COMMUNE DE 4607 DALHEM

*Madame, Monsieur le Conseiller,
est invité(e) à se trouver à la séance du
Conseil communal qui se tiendra
à l'école de MORTROUX,
La Foulerie n° 4
le JEUDI 27 JUIN 2019
à 20H*

ORDRE DU JOUR

SEANCE PUBLIQUE

1. Interpellation citoyenne
2. Approbation du P.V. du 23.05.2019
3. Communication
4. Arrêtés de police
5. Modification budgétaire n° 1/2019
6. F.E. de BOMBAYE – MORTROUX et WARSAGE – M.B. n° 1/2019
7. Enseignement communal – Appel à candidatures pour l'admission au stage d'un directeur à l'école de WARSAGE
8. Chèque commerces – Convention entre la Commune et le commerçant – Avenant n° 1
9. Octroi de chèques sports communaux – Règlement 2019
10. Marché public de fournitures – Achat de livres par la Commune ou par une institution dont la Commune est le pouvoir organisateur – Adhésion au marché portant sur l'accord-cadre de fournitures de livres et autres ressources de la Fédération Wallonie-Bruxelles
11. Marché public de travaux – Construction d'un nouveau préau et réaménagement de la cour de récréation à l'école communale de NEUFCHÂTEAU dans le cadre du Programme Prioritaire de Travaux (PPT) 2018 – Approbation des conditions et du mode de passation
12. Contrat de Rivière Meuse Aval et affluents ASBL (CRMA) – Approbation du programme d'actions 2020-2022
13. Conseil Consultatif Communal des Aînés (CCCA) – Prise d'acte du rapport d'activités 2018 – Prise d'acte de la démission d'un membre effectif – Désignation d'un nouveau membre effectif
14. ASBL Maison du Tourisme du Pays de Herve – Désignation des représentants de la Commune à l'assemblée générale et au conseil d'administration

HUIS CLOS

1. Approbation du P.V. du 23.05.2019
2. Personnel communal contractuel, volontaire et ALE (services administratifs, travaux, entretien, surveillances et aides écoles) – Désignations – Ratifications
3. Personnel administratif contractuel – Désignation d'une coordinatrice Accueil Temps Libre (ATL) mi-temps en CDI
4. Personnel administratif définitif – Désignation d'un(e) directeur(trice) général(e) faisant fonction

Province de 4000 LIEGE
Arrondissement de 4000
LIEGE



COMMUNE de
4607 DALHEM

Services administratifs :
Rue de Maestricht 7
4607 DALHEM (Berneau)

Tél. : (04) 379.18.22
379.49.08

Fax : (04) 374.24.29

N° d'entreprise (ou BCE) :
0207.340.468

info@commune-dalhem.be
www.dalhem.be

Agent traitant :

B. DEBATTICE, Chef de
bureau administratif

Ligne directe :

04/374.74.32

Courriel :

beatrice.debattice@commune-dalhem.be

EXTRAIT DU CODE
DE LA DEMOCRATIE LOCALE
ET DE LA DECENTRALISATION

Art. L 1122-17. Le conseil ne peut prendre de
résolution, si la majorité de ses membres en
fonctions n'est présente.

Cependant, si l'assemblée a été convo-
quée deux fois sans s'être trouvée en
nombre compétent, elle pourra, après
une nouvelle et dernière convocation,
délibérer quel que soit le nombre des
membres présents sur les objets mis
pour la troisième fois à l'ordre du jour.

COMMUNE DE 4607 DALHEM

*Madame, Monsieur le Conseiller,
est invité(e) à se trouver à la séance du
Conseil communal qui se tiendra
à l'école de MORTROUX,*

La Foulerie n° 4

le JEUDI 27 JUIN 2019

à 20H

ORDRE DU JOUR

5. Personnel contractuel du service des travaux – Désignation d'un agent technique temps plein en CDD
6. Personnel halte-garderie contractuel – Désignation temps partiels en CDD
7. Personnel enseignant temporaire – Désignations – Ratifications
8. Personnel enseignant définitif – Demandes de congés
9. Personnel enseignant maternel définitif – Demande de disponibilité pour convenance personnelle précédant la pension de retraite (DPPR)
10. Personnel enseignant primaire définitif - Démission

Dalhem, le 18 juin 2019.

La Directrice générale,

J. LEBEAU

PAR LE COLLEGE,



Le Bourgmestre,

A. DEWEZ